



Convocation le :
12 septembre 2018

Affichage le :
12 septembre 2018

NOMBRE DE
CONSEILLERS

Jeudi 20 septembre 2018

En EXERCICE
15

PRESENTS
10

VOTANTS
14

COMPTE RENDU SOMMAIRE Du CONSEIL MUNICIPAL

De SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

Secrétaire de séance : A. LEBOURGEOIS

Conseillers Présents : P. MAUDUIT, A. TALVAST, G. DUCHEMIN, I. LE BAS, N. BEUVE, A. LEBOURGEOIS, C. STCHEPINSKY, S. LEGROS, S. DAMOVILLE

Conseiller absent avec pouvoir : D. REY-DORENE avec pouvoir à P. MAUDUIT
C. LEGOURD'HIER avec pouvoir à A. TALVAST
N. LARSONNEUR avec pouvoir à S. LEGROS
P. HENNEQUIN avec pouvoir à Jean-Yves LAURENCE

Conseillers absents : L. BIDOT

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ peut délibérer.

APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 12 juillet 2018

1. Ressources Humaines délibération N°29-2018 délibération N°30-2018 délibération N°31-2018
2. Marché public des feux tricolores délibération N°32-2018
3. Saint-Lô Agglo : Approbation du dernier rapport de la CLECT délibération N°33-2018
4. Extension du périmètre du SDEM50 délibération N°34-2018
5. Désignation des membres des commissions de contrôle pour la gestion des listes électorales
6. RIFSEEP : Extension du bénéfice aux agents contractuels de droit public délibération N°35-2018
7. Questions diverses

1- Ressources Humaines

1- Recrutement de deux professeures des écoles pour diriger l'Aide aux devoirs

Comme les années précédentes, le service périscolaire « aide aux devoirs » est encadré par un agent de la Collectivité et deux professeures des écoles.

Le Conseil Municipal a voté pour le recrutement de deux professeures des écoles à raison de 3 séances d'une heure par semaine d'école. Elles seront rémunérées sur la base des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des Collectivités territoriales sous forme d'une indemnité d'enseignement exonérée.

2- Renouvellement d'un CDD

Les effectifs de rentrée sont supérieurs à ceux des années précédentes avec 129 enfants inscrits dans notre école. Une grande majorité d'entre eux mange à la cantine et nous avons dû nous organiser différemment pour soulager les trois services de repas.

Depuis la fin d'année dernière, nous avons une troisième personne, qui intervient dans la cantine au moment du service des repas afin de surveiller et aider les enfants.

Le Conseil Municipal a voté pour renouveler son contrat en CDD.

3- Remplacement d'un agent, en congé parental

Un agent en congé parental a renouvelé sa demande de congé pour la période du 1^{er} septembre au 28 février 2019.

Le Conseil Municipal a validé l'embauche d'un agent en CDD de 6 mois afin de la remplacer, notamment dans la préparation, le service des repas et l'entretien de la cantine.

2- Marché public : Remplacement des feux tricolores

Le Marché public pour le remplacement des feux tricolores avait lieu le mois dernier, les dossiers de candidatures étaient à rendre avant le jeudi 30 Août à 16h.

Deux entreprises ont déposé leur candidature, il s'agit de la société Allez & Cie (AGNEAUX) et l'entreprise SORAPEL (CERISY-LA-FORET)

Plusieurs critères étaient retenus comme suit, par ordre de priorité décroissant :

- 1-Prix des prestations (50% de la note)
- 2-Délai d'exécution / démarrage des travaux (30% de la note)
- 3-Rapidité d'intervention en cas de SAV (10% de la note)
- 4-Valeur technique / références (10% de la note)

Voici un tableau des résultats obtenus pour chaque entreprise :

Entreprises	Allez & Cie	Sorapel
Tarifs des prestations	46 443,00 € HT	39 996,10 € HT
Note / 50 points	43/50	50/50
Délai d'exécution, démarrage des travaux	à l'issue du délai	à l'issue du délai
Note / 30 points	30/30	30/30
Rapidité d'intervention du SAV	sous 24h	sous 24h
Note / 10 points	10/10	10/10
Valeurs techniques, références	Nombreuses références	Nombreuses références
Note / 10 points	10/10	10/10
Total des points	93/100	100/100

Les deux entreprises proposent des produits avec des prestations similaires, cependant niveau tarif, l'entreprise SORAPEL se détache avec un devis à 39 996,10 € HT, le Conseil Municipal a voté pour valider l'acte d'engagement de cette entreprise.

3- Saint-Lô Agglo : Approbation du dernier rapport de la CLECT

La mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit.

A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées. Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par l'EPCI aux communes.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux. Le Conseil Municipal a voté pour l'approbation du dernier rapport de la CLECT.

4- Extension du périmètre du SDEM50

La Commune nouvelle de TESSY-BOCAGE (Fervaches, Tessy sur Vire, Pont-Farcy) a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » au SDEM sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SDEM50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion entraînant une modification du périmètre d'intervention du syndicat au vu du rattachement de la Commune déléguée de Pont-Farcy, située auparavant dans le département du Calvados.

Le Conseil Municipal a voté pour l'approbation du nouveau périmètre d'intervention du SDEM50

5- Désignation des membres de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 a précisé les modalités de transition entre les dispositifs actuel et futur, notamment sur le mode de désignation des membres des commissions de contrôle.

Il a été demandé à un membre du Conseiller de se porter volontaire pour participer à ces travaux.

6- RIFSEEP : Extension du bénéfice aux agents contractuels de droit public

Seuls les fonctionnaires, agents titulaires et stagiaires, peuvent profiter de cet avantage. Toutefois, une délibération du Conseil Municipal peut étendre le bénéfice aux agents contractuels du droit public.

Le Conseil Municipal a voté pour l'extension du bénéfice du RIFSEEP aux agents contractuels de droit public

7- Questions diverses

Point sur l'inauguration des maisons en accession à la propriété Logimanche qui aura lieu le 4 novembre 2018 à 17h.